L'ABEILLE

PAR BULLITT, MAGNE & Cie,
No. 81, Rue Chartres.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 16 AOUT 1842.

[illegible] publication de l'Abeille: MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

Pour Président des Etats-Unis
HENRY CLAY.
Pour Vice-Président
WINFIELD SCOTT.

Après l'[illegible] séance du [illegible] courant, [illegible] M. Calhoun, [illegible] vainement essayé [illegible] leurs efforts [illegible] majorité [illegible] une réplique de M. [illegible] voix [illegible] dopté par 25 voix [illegible] Messrs Archer, [illegible] Clayton, Conrad, [illegible] Huntington, Kerr, [illegible] Phelps, Porter, [illegible] Tallmadge, White, Woodbridge [illegible] gatives, Messrs. Allen, Bagby, Benton, Buchanan, Calhoun, Cuthbert, Fulton, Graham, King, Linn, McRoberts, Preston, Rives, Sevier, Smith du Conn., Sturgeon, Tappan, Walker, Wilcox, Williams, Woodbury, Wright, Long—23.

Après l'accomplissement de cette œuvre méritoire, le Sénat s'est ajourné.

Et maintenant que le bill du Tarif a été adopté par les deux branches du pouvoir législatif, recevra-t-il la consécration de l'Exécutif? Notre correspondance assure que de toutes parts on s'attend à un veto; mais M. Tyler osera-t-il assumer sur sa tête déjà bien chargée une aussi lourde responsabilité? Tant de raisons plaident en faveur du bill! Tant de motifs le rendent indispensable! La déplorable situation du trésor, la nécessité absolue d'obtenir une augmentation de revenu pour suffire au besoin du gouvernement, les réclamations de tous ceux qui veulent la prospérité du pays, les vœux même de la population, ne parleront-ils pas assez haut pour être entendus par M. Tyler? Ne le forceront-ils pas hésiter à se mettre encore une fois en opposition avec le Congrès? Ne l'empêcheront-ils pas de céder à ces étranges scrupules de conscience auxquels il a jusqu'à présent basé ses plus importantes décisions? Et si M. Tyler consulte, dans cette grave conjoncture, les membres du cabinet dont il a fait trop souvent bon marché, pas un seul d'entre eux kqui ne peut l'engager à frapper le bill de son veto. MM. Webster, Forward, Spencer, Wickliff ont avoué hautement et à diverses reprises leur sympathie pour le système protecteur; M. Legare, bien que partisan du libre commerce, s'est prononcé trop fermement contre le gouvernement virtuel d'un seul homme, et M. Upshur a trop formellement condamné le pouvoir du veto pour conseiller au Président d'y avoir recours en pareille occasion. Si donc le bill est condamné par l'Exécutif, cette condamnation viendra de M. Tyler lui seul; mais M. Tyler osera-t-il rompre d'une façon aussi éclatante, avec ses conseillers, avec le Congrès, avec le peuple? Les abstractions virginiennes l'emporteront-elles jusque-là? Nous le saurons bientôt.

Les locofocos, dit la *Tribune* de New York à propos de l'adoption du bill du tarif, les locofocos s'en vont criant partout que le bill sera certainement frappé par le veto du président, et ils reprochent aux whigs de faire traîner la session en longueur. Mais qui donc prolonge cette session? Qui donc perd les jours et les semaines à proposer des amendements, qui n'ont aucune chance de réussir? Qui demande l'ajournement de la discussion pour présenter quelques centaines de nouveaux amendements? ce ne sont pas les whigs. Nous conjurons le pays de prendre bonne note des hommes qui entravent la marche des affaires, accroissent les frais de la session et prolongent la détresse du pays.

☞ La malle a manqué hier au-delà de Mobile: nous n'avons donc à mentionner aujourd'hui que les faits qui nous ont été apportés par la malle de dimanche et celle de samedi. Ces faits sont peu nombreux, et peu importants, sauf l'adoption prévue du bill de Tarif au sénat.

☞ Le traité avec l'Angleterre n'a pas encore été [illegible] la presse en est donc toujours réduite aux conjectures sur ce sujet.

Le conseil de ville de la première Municipalité dans une séance extraordinaire, tenue samedi 13 du courant, a passé une ordonnance à l'effet de percevoir, sur les chiens, à dater du 1er septembre prochain, une taxe semblable à celle imposée pour le même objet par le conseil de la seconde municipalité.

Eglise St. Louis.—On sait que l'évêque de la Nouvelle-Orléans a nommé curé de cette église, M. l'abbé Etienne Rousselon, grand vicaire du diocèse. Cette nomination n'a pas obtenu l'approbation du conseil des marguilliers qui a protesté dans sa séance du 12 courant.

Discours de Henry Clay.—J. B. Swain vient de mettre en vente à New York la première livraison des discours du Grand Orateur. Cette édition essentiellement populaire doit avoir un immense succès; qui ne voudra étudier les principes et les hautes inspirations de l'homme vers lequel se tournent aujourd'hui toutes les espérances du pays?

Publications périodiques.—Nous avons sous les yeux les livraisons de juillet du *Knickerbocker* et du *North American Review*, et toutes deux présentent une foule d'articles du plus haut intérêt. Le *Knickerbocker* surtout se distingue par la variété de sa composition: drame, poésie, histoire, études de mœurs, nouvelles, critiques littéraires, tout s'y trouvé; mais nous recommanderons surtout les pages intitulées "Mangeur d'opium en Amérique"; c'est une des plus étranges histoires qu'on puisse lire, et elle a de plus l'immense mérite d'être une entière réalité. Le *North American Review* est d'un caractère plus sérieux; et les articles principaux sont beaucoup plus développés que dans le recueil précédent. Le titre seul de quelques-uns suffit pour donner une idée de leur importance. "Horace Walpole et son époque," "Les Anglais dans l'Afghanistan", "les Gypsies", "Des nouvelles publications poétiques en Angleterre," &c. A la suite de ces travaux politiques et littéraires se trouve un catalogue fort développé des publications faites durant les trois mois qui viennent de s'écouler, et ce catalogue a son mérite pour les bibliophiles.

La loi passée à la dernière session de la Législature de l'Etat, à l'effet "d'empêcher d'une manière plus efficace l'entrée des gens libres de couleur dans l'Etat et pour [illegible] objets" est en vente en forme de pamphlet, en français et en anglais, au bureau de cette feuille et chez tous les libraires de la ville.

Kentucky.—Les élections de cet Etat ont commencé le 1er courant, et les résultats connus sont, ainsi qu'on devait s'y attendre, favorables aux whigs.

Caroline du Nord.—Le *Courrier* de Charleston publie quelques-uns des retours d'élections de cet Etat; ils donnent un gain aux loco-focos pour la législature. Le vote pour le Gouverneur est presque le même qu'en 1840; il est plus que probable que Morehead sera réélu; les whigs ont aussi de belles chances pour triompher dans la législature.

On dit que les maladies font des ravages dans les paroisses du haut du fleuve. (*Gazette de Baton Rouge.*)

On nous a informé hier que l'*army worm*, (la chenille) a fait son apparition dans quelques habitations de Ouest Baton Rouge. (Do.)

Le steamboat *Brilliant*, arrivé samedi en ville avait à bord 109 balles de coton nouvelle récolte.

Les journaux que nous recevons aujourd'hui de la Rivière Rouge, par le steamboat Star, nous informent qu'il est tombé une si grande quantité de pluie dans ces parages, que la récolte a beaucoup souffert. Le Républicain dit que les habitans estiment avoir perdu dans l'espace de 15 jours, le quart de leur récolte.

Le capitaine Juge, du navire français Louis XIV, parti de la Nouvelle Orléans et arrivé au Havre le 9 juin dernier, a [illegible] rapport que: "Le 30 avril, par [illegible] lat. [illegible] long. O., il a aperçu [illegible] qui contenaient des traces de combustion et qui lui ont paru provenir d'un bâtiment incendié."

L[illegible] qui était entré à Charleston pour faire réparer sa machine a repris la mer le 9 du mois dernier [illegible] d'où il continuera son voyage pour New-York [illegible]

[illegible]

Un [illegible] Hermès, capitaine Hunt, [illegible] jours, rapporte la nouvelle [illegible] Galveston de 4000 Mexicains sous les ordres du général Ruiz [illegible] Texas. Il se fait [illegible] de soldats pour marcher au-devant des Mexicains.

"Des Mexicains qui ont été faits prisonniers ont dit qu'ils préparaient au Mexique une nouvelle invasion et que les ordres de Santa Anna étaient de ne pas faire de prisonniers.

Ces nouvelles méritent confirmation.

L'ALGERIE.

On lit dans un des derniers numéros du *Journal des Débats*:

Les affaires de notre armée d'Afrique sont aussi [illegible] Il y a là [illegible] les Medjeheris de Mostaganem et quelques douars des Borgues [illegible] la zone d'Abd-el-Kader pour se retirer sous notre protection. Malgré la destruction des [illegible] et nous [illegible] Depuis et que les toutes les populations [illegible] une guerre de détail [illegible] Aujourd'hui [illegible] par l'infatigable persévérance de nos colonnes mobiles, qui n'ont cessé, pendant une année entière, de marcher, de combattre, de bivouaquer, traversant ces vastes contrées dans toutes les sens et ne s'arrêtant qu'aux limites du désert. Nos [illegible] ont été rendues aussi mobiles que les [illegible] arabes; des sujets ont été instruits à [illegible] [illegible]

[illegible] qu'il était loin de compter sur les grands résultats qu'il obtient, et il avoua avec modestie qu'il bornait son ambition pour cette année à soumettre les tribus qui entourent la plaine d'Alger. L'ébranlement a été si grand, si général, qu'on a vu arriver à Médéah les soumissions de la province même de Titteri qui confine au Sahara.

Les scheiks et les grands des quatorze tribus, de cette province ont juré la paix et l'obéissance, ayant à leur tête Sidi-Ben-Lakdar, personnage important dans ces contrées, qui venait d'attaquer et de mettre en fuite le kalifa d'Abd-el-Kader, sans aucune coopération de nos troupes. Ce personnage nous procure en outre un allié puissant dans Hadji-Mimun, principal scheik des tribus du petit désert, entre le pays de Titteri et le Grand-Sahara. Ce Mouça est un ancien agent d'Abd-el-Kader, auquel il essaya de disputer la possession de Médéah et de la province.

Du côté de Tlemcen, les affaires ne sont pas dans un état moins heureux. Le général Bedeau a obtenu du kalifa de l'empereur du Maroc toutes les satisfactions et les garanties qu'on pouvait désirer. Rien ne prouve mieux la sincérité de ce gouvernement que la nécessité où s'est trouvé réduit Abd-el-Kader, d'évacuer le territoire du Maroc avec tout son monde, forcé de rentrer en Algérie et de traverser une partie du district de Alaacara pour se retirer dans le Sud, il a vainement tenté de soulever quelques tribus sur son passage, et il est devenu précisément à l'approche de son plus redoutable ennemi, Mustapha-Ben-Ismaël.

Les douze villes que nous occupons dans la centre et l'ouest de l'Algérie voient affluer les arabes, qui accourent en foule pour renouer les relations commerciales interrompues depuis si long-tems par la politique ombrageuse de l'émir. La haine et la terreur ont cessé. L'affection, la confiance, toutes les douceurs de la paix ont succédé par un enchantement rapide aux cruautés d'une guerre affreuse.

La guerre est donc finie. Il ne reste plus qu'à détruire les derniers appuis d'un pouvoir qui régnait depuis près de dix années sur l'intérieur du pays. L'époque d'organisation pour notre vaste conquête est arrivée. Ce serait peu d'avoir vaincu, dit avec sagesse le général Bugeaud, il faut songer à conserver, à régir, à utiliser la conquête. L'armée sera long-temps, ajoute-t-il, le seul moyen de gouvernement pour ces peuples guerriers que nous ne pouvons dominer par le sentiment religieux et qui n'ont pas l'intelligence de nos règles politiques; l'armée sera longtemps aussi le seul agent des travaux qui doivent aider à contenir le pays, à ouvrir les voies du commerce intérieur et accélérer la colonisation. L'armée doit donc rester forte pour compléter son glorieux ouvrage.

La mort du duc d'Orléans, qui a été connue à Londres le lendemain même de la catastrophe, y a excité une sensation générale. La perspective des événements que l'établissement d'une régence peut amener en France a fait baisser tous les fonds publics. Le *Times* publie quelques réflexions à ce sujet: "Le destin qui poursuit les familles régnantes de la France, dit-il, révèle d'étranges coïncidences. Trois jeunes hommes, d'un âge à peu près égal, étaient tiés légitimes héritiers du trône, et étaient appelés à prendre, pendant une grande partie de ce siècle, une part importante dans les affaires du monde.—Le Duc de Reischstadt meurt à Vienne, dépouillé des ornements royaux dont la fortune avait entouré son berceau.—Le Duc d'Orléans périt fortuitement dans les rues de Paris, au moment où sa vie semblait être d'une haute importance pour sa famille et pour son pays.—De ces trois hommes, le seul survivant est le Duc de Bordeaux, qui traîne aujourd'hui dans l'exil une existence de prétendant, sans avenir ni consistance."

Jamais Paris n'a présenté, depuis douze ans, même pendant nos plus mauvais jours, une physionomie plus accablée et plus lugubre. Les théâtres ont fait spontanément relâche hier et aujourd'hui. Les préparatifs des fêtes de Juillet, qui étaient déjà très avancés aux Champs-Elysées, sont partout contremandés. Toute la ville a un air de deuil. C'est que jamais, depuis douze ans, Paris n'a éprouvé un coup plus sensible. Jamais malheur plus inattendu n'est venu troubler sa sécurité, suspendre ses fêtes, imposer silence à ses joies mondaines, à ses discussions irritantes, à ses passions politiques. Jamais l'affliction du Roi n'a trouvé dans cette immense enceinte des échos plus retentissants, plus sympathiques et plus douloureux!

Le peuple de Paris a de nobles instincts, une sensibilité généreuse, un cœur expansif, il aimait le duc d'Orléans, et il le pleure parce qu'il l'aimait. Le duc d'Orléans avait reçu du ciel, entre plusieurs dons qui ne viennent ni de l'éducation, ni de l'exemple, ni de la culture, un don précieux dans la haute position où sa naissance et le vœu du pays l'avaient placé, il plaisait naturellement, et à cette qualité instinctive il ajoutait encore, par les agrémens de son esprit, la vivacité et le charme de sa conversation, son affabilité familière et digne, la noblesse exquise et la courtoisie toute royale de ses manières. On l'aimait donc à Paris, où ses rapports continuels avec la population, ses salons ouverts à toutes les notabilités de la politique, de la science, de la littérature et des arts, sa bourse ouverte à toutes les infortunes, avaient au loin répandu le renom de ses qualités si rares et si populaires. Paris n'avait pas oublié d'ailleurs que le jeune colonel du 1er de hussards avait, en août 1830, amené dans ses murs le premier régiment qui eût arboré la cocarde tricolore. Paris se rappelait que le duc de Chartres avait tenu à grand honneur d'être inscrit parmi les premiers sur les contrôles de la garde nationale parisienne. Paris se souvenait de la visite du prince royal aux cholériques de l'Hôtel-Dieu. Paris avait vu le duc d'Orléans parcourir, au milieu d'une émeute sanglante, ses rues les plus exposées au feu régicide des insurgés. Paris se souvenait aussi avec quel empressement chaleureux, en plein conseil municipal, le duc d'Orléans était venu demander à la ville l'ajournement des fêtes de son mariage, interrompues par la catastrophe du Champ-de-Mars. Enfin Paris savait que le prince royal était un officier général du plus haut mérite, un intrépide soldat, un grand esprit, une âme ferme, et Paris l'aimait encore plus pour son bon cœur. M. le duc d'Orléans était humain, généreux, magnifique, et tout le monde, le savait, tout Paris le ressentait autour de lui.

MORT DU DUC D'ORLEANS.

Aux Français qui habitent la Nouvelle-Orléans et ses environs.

La réunion qui devait avoir lieu dimanche soir à la Bourse St-Louis, n'ayant pu avoir lieu, à cause du mauvais temps, est renvoyée à aujourd'hui, 16 du courant, au même lieu à 7 heures très précises du soir. Tous les Français, sans distinction de parti, sont en conséquence invités à se réunir aujourd'hui, 16 du courant, à la Rotonde de la Bourse St-Louis, à 7 heures P. M., afin de concourir aux mesures nécessaires pour célébrer dignement le service funèbre qui sera fait à la Cathédrale St-Louis, en mémoire de feu son A. R. le duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne de France.

☞ De la part de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

BOYER, Conti, entre Dauphine et Bourgogne.
F. DUJAY, Passage de la Bourse, entre St.-Louis et Conti, chez M. J. Cuvillier.
ERNEST MENDEZ, rue Conti No. 9.
FLEURY GENERELLY, rue Ste Anne, No. 121.

16 aout—1

DERNIERES DATES.

New York	aout	6	Londres	juil	18
Boston	aout	4	Liverpool	juil	19
Philadelphie	aout	6	Paris	juil	16
Washington	aout	6	Havre	juil	17
Baltimore	aout	6	Bordeaux	juil	12
Charleston	aout	9	Madrid	juil	8
Vera-Cruz	juil	16	Rio	juil	1
Tampico	juin	30	Havane	aout	8
Mexico	juil	12	Houston	juil	27

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Samedi, 13 août.

Barque St. Andrew, Stoker, Nantes, — S & J P Whitney
Goel. Mellars, Farmer, Apalachicola, — J W Woodruff

Lundi, 15 août.

Navire Franklin, Emerson, Boston, — S & J P Whitney
Brick Atlantic, Wheeler, Galveston, Texas, — T & S Toby & Bugart
Brick Osceola, Williams, Port d'Espagne, Trinidad, — S & J P Whitney

ARRIVES.

Samedi et Dimanche, 13 et 14 Août.

Steamer John Nichol, Dastinl, de Canton.
" Mahl et Arkansas, Mitchell, Vicksburg.
" Oreole, Day, Pensacola.
" Brilliant, Hart, Bayou Sarah.

Lundi, 15 août.

Bateau de remorque Paul Jones, Davis, des Passes—avec la brick Hesper.
Bateau de remorque Star, Heaton, des Passes, avec la navire Trenton et la barque Rio Grande.
Bateau de remorque Pioneer, Vox, des Passes—avec la barque Columbia et la goel. Henrietta.
Navire Trenton, Bennett, de New York.
Barque Rio Grande, Cussinger, de Noblebro, Me.
Barque Columbia, Trussell, de Bucksport, Me.
Brick Hesper, Becker, de Galveston.
Goel. Henrietta, Hird, de Galveston.
Steamer [illegible]
[illegible]

MEMORANDA.

[illegible]

Ports de la côte.

Baltimore, [illegible] Edinburgh, Crocker, [illegible] Orleans.

Cordages de Manille—[illegible] sin et à vendre par WOODS & SIMMONS, 60, Magasins. 9 aout

Change sur Londres, à vendre par SCHMIDT & co. 88, Bienville. 4 juin

---

[illegible]

Avis. La société existante [illegible] commerce de William [illegible] Nouvelle Orléans [illegible]

16 aout

[illegible]

Café de la Havane—[illegible] à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co. 16 aout. 47, Bienville

Pistolets français et anglais [illegible] à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co. 16 aout. 47, Bienville

Fil pour cercler, suivre et darbiane en feuilles, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co. 16 aout. 47, Bienville

Genièvre de Hollande, marque ancrée, et autres, d'importation directe, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co. 16 aout. 47, Bienville

Café de la Havane—150 sacs du vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 16 aout

Sucre de la Havane—Blanc et jaune, de belle qualité, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 16 aout

Cigares de la Havane—Un assortiment complet, de toutes qualités, y compris les Regalias et Canones, de choix, constamment en vente par MANUEL BLASCO, 26, Commune.

Marchandises sèches—Les soussignés ont en mains un grand assortiment de marchandises sèches pour habitation, telles que: coton épais pour nègres, kerseys et linseys, couvertures françaises (six points, cotonnades, indiennes américaines, toile à chemises, blanche et écrue, ainsi qu'un grand assortiment de marchandises sèches de saison, à vendre à bas prix par FEET & NORTH, 14 Chartres. 16 aout

DISSOLUTION DE SOCIETE.

La société existant sous la raison de V. & O. Vignaud a été dissoute d'un commun accord à dater du 1er courant.

B. O. Vignaud ayant acheté tout l'intérêt de son associé, reste seul chargé des affaires et réglera les dettes et créances de la société. Ceux auxquels il est dû devront lui présenter leurs comptes. Et il prie ceux qui doivent de vouloir bien régler dans le plus court délai.

Nouvelle Orléans, 15 août 1842.
VALSIN VIGNAUD,
B. O. VIGNAUD.

16 aout—1m

B. O. VIGNAUD,
No. 41, rue de Chartres.

Prévient ses amis et le public qu'ayant acheté l'intérêt de son frère dans la maison V. & O. Vignaud, il continuera les affaires pour son propre compte.

Il a en magasin un grand assortiment de marchandises de fantaisie et pour usage de maison, qu'il vendra à bon marché pour du comptant.

Porcelaine blanche et de couleur, verrerie pour maison et café, chandeliers, candelabres, porte-huiliers, porte-liqueurs, &c., en plaqué, lampes de tout genre, pendules, vases, meubles, glaces françaises, tableaux, plateaux, garde-manger metallique, porte chapeaux, cafetières à la Capy et autres, bouilloires, veilleuses, boîtes du sureté, fleurets, &c. &c.

Aussi—Gobelets taillés et unis par caisses. 16 aout

Etat de la Louisiane—Cour du Premier District Judiciaire.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront, salut: Attendu que Youngs Allyn ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse St. Charles les propriétés ci-après décrites, s'est adressé au greffe de cette Cour de ladite vente fut enregistrée le 22me jour de juillet de l'année 1842, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit aux propriétés ci-après décrites, en conséquence d'un défaut de formalités, l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Lesdites propriétés furent vendues par le shérif susdit le 22me jour de juin 1841, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 15 de mai 1841, dans l'affaire de Youngs Allyn vs. Philippe Marsoudet—No. 21,745 du docket de cette Cour, à laquelle vente ledit Youngs Allyn s'est rendu le acquéreur pour le prix de trois mille piastres qu'il a retenu à compte de sa réclamation.

Description des propriétés d'après le transfert judiciaire, savoir:

1o. Une portion de terre située dans la paroisse St. Charles, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ vingt-sept milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant trois arpens et demi de face au fleuve, sur cinq arpens de profondeur, bornée dans la partie supérieure par la propriété d'Hubert Zeringue, et dans celle inférieure par celle de Jacques Rixner et Charles Zeringue, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent.

2o. Une portion de terre située dans la même paroisse, dans la partie de derrière de celle ci-dessus, mesurant un arpent de face au-dessus de cinq arpens de profondeur, bornée dans la partie supérieure par la propriété de Hubert Zeringue et dans celle inférieure par celle de Jacques Rixner et Charles Zeringue.

3o. Dix esclaves dont les noms et âges sont comme suit: Talbert âgé de 35 ans, John Allin, du 22, William de 32, Paris de 20, Carter de 37, Davis de 28, Manuel de 35, Moses de 28, Flemming de 31 et Sophie de 32.

Témoin, l'honorable A. M. Buchanan, Juge de la Cour susdite, ce 29 juillet A. D. 1842.

P. LEBLANC, Député Greffier.

16 aout—9 en 30j

BILLETS DE LA 3me MUNICIPALITE REÇUS AU PAIR.

On prend les billets de toutes les banques qui ont suspendu leurs paiemens, chez A. BERTET, No. 64, rue Condé, en face le magasin de faïence de M. Coulon, entre St. Philippe et Dumaine.

Grand assortiment de marchandises sèches, dépôt de soieries et articles de mode.

Vin de Côte Rotie en caisses des années 1811 et 1829.

Tous ces articles se détaillent au plus bas prix.

13 aout—4

A LOUER—Le magasin No. 95, rue du Camp, on peut en donner possession immédiatement.

Le magasin No. 99, rue du Camp. On pourra en donner possession le 1er septembre.

AUSSI—Le magasin No. 24, rue de la Douane. On pourra en donner possession le 1er novembre.

S'adresser à WM. GRANT, 29 Douane. 15 aout

Toile d'emballage et cordes, en magasin et à vendre par SCHMIDT & co. 88 Bienville. 13 aout

Couvertures pour nègres, de trois points, en magasin et à vendre par SCHMIDT & co. 88 Bienville. 13 aout

Verres à vitres, français, de toutes dimensions, à vendre par SCHMIDT & co. 88 Bienville. 13 aout

Verrerie—Un envoi choisi à Boston, expressément pour ce marché, durant la dernière saison, à vendre à bas prix. HARROD & DARLING, 49 Communes. 12 aout

Porc et bœuf 350 barils à l'inspection, et à vendre par CH. DOANE & Co., 60, Poydras. 13 aout

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Ordre de service émanant du Quartier-Général.

Le Bataillon prendra les armes, dimanche 28 août, à 7 heures précises du matin, en grande tenue d'été, et se réunira à l'Arsenal.

Le train d'artillerie sortira à pied.

Par ordre du major. F. SAUTON, Adj. Major.

16 aout

Messieurs les membres du bataillon d'Artillerie sont prévenus que le 4 septembre prochain, on procédera à l'élection d'un capitaine et de deux lieutenants, en remplacement desdits officiers démissionnaires par cause de maladies.

Les votes seront reçus depuis dix heures du matin jusqu'à midi, à l'Arsenal, et l'élection sera présidée par l'adjudant major F. Sauton.

Par ordre du major. F. SAUTON, Adj. Major.

16 aout

Le public est prévenu que je ne serai pas responsable des dettes que pourrait contracter ma femme, Marguerite Phillippe, f. c. l. attendu que je me suis adressé à la Cour de Paroisse pour en obtenir une séparation de corps et de biens.

Nouvelle-Orléans, 13 aout 1842. FREDERICK CHARLES.

Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans—James H. Field et Susman Field vs. leurs créanciers et les créanciers de J. H. Field & Co.—No. 5009—Il est ordonné qu'il soit notifié suivant la loi aux créanciers des débiteurs insolvables de déduire, dans les dix jours qui suivront la publication de cet ordre, les motifs pour lesquels le tableau de distribution enregistré dans cette affaire ne serait pas homologué et la distribution faite conformément au contenu du dit table.

Nouvelle-Orléans, le 11 aout 1842. Signé, CHARLES MAURIAN, Juge de Paroisse, agissant en l'absence de l'hon. C. Watts. Copie véritable. FL. DEVERGES, Dép. Greffier.

12 aout—8

Waggons, Charrettes, Drays et Charrettes à Diable—Le soussigné reçoit continuellement en consignation, de Philadelphie, un envoi complet de CHARRONAGES, dont actuellement en vente:

10 waggons de promenade, faits en Jersey, avec ressorts et impériales,
2 do propres à vendre la lait,
14 waggons d'habitation avec et sans ridelles,
14 do à bœufs, différentes dimensions,
[illegible] drays, différentes dimensions; quelques-uns avec des axes en fer,
4 paires de diables, avec vis, &c.
100 paires de roues à transporter des bois de construction, dimensions assorties,
20 brouettes en fer, 75 dito en bois,
40 do pour la terre, 10 do pour le bois de chauffage.
S'adresser à [illegible] CHS. BYRNE,
Nota—On recevra des ordres pour faire exécuter toute espèce de charronnage. [illegible]

A VENDRE—[illegible]

[illegible]

GEORGE BEDFORD, 47, Commune. 11 aout

VENTES DE SHERIF.

[illegible]

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 16 juil

Cour de Paroisse—[illegible]

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

Cour de Paroisse—[illegible] Conditions—comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 16 aout—9 en 30j

Cour de Paroisse—[illegible] Ses 120 actions du fond capital de la Banque des Citoyens.

2o. L'esclave Mary, âgée de 28 ans.
3o. L'esclave Charlotte, âgée de 39 ans.

Conditions: Pour la propriété foncière, cinquante pour cent [illegible] l'acheteur [illegible] comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans. 16 aout—9 en 30j

Cour de Commerce—No. 4,540—Benjamin Florance vs. J. D. Parker, E. E. Parker et John Mitchell—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, je vendrai aux enchères publiques, au Café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mercredi 17 août 1842, à midi, les esclaves ci-après dénommés, saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir: Aron, âgé d'environ 45 ans; Ben, 47; Jack, 27; Bill, 25; Bicky, 30; Mary, 30; Rachel, 32; Hanna, 36 et son enfant; Betsey, 28 et son enfant; Peter, 8.

Conditions comptant.

C. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce. 14 juil—3t 16,26, 14

No. 15,147—Céphise Brunet, f. c. l. vs. François Tervalon. Cour de Paroisse—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu mardi le 16 aout 1842, à dix heures du matin, sur les lieux, à l'encoignure des rues St. Philippe et Bourgogne:

Un lot de souliers, chaises, meubles, comptoirs, étagères, etc. saisis dans l'affaire ci-dessus.

Aussi, il sera vendu, ledit 16 aout, à onze heures du matin, sur les lieux, rue d'Amour, entre les rues Marigny et Mandeville:

Un lot de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 5 aout—3t en 10j

Benjamin Florance vs. William Egan.

Cour de Commerce—No. 4501—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, je vendrai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mercredi, 31 août 1842, à l'heure de midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situés dans cette ville, formant l'angle des rues Claiborne, Jackson, Dorbigny et Palmyre, au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 1er mai 1845, et déposé en l'étude de David L. McKay, notaire public en cette ville. Lesquels lots mesurent chacun, au plan américain, 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 106 pieds et 7 pouces.

Conditions—comptant.

C. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce. 30 juillet—3t en 30j

No. 15,940—J. B. Charbonnet vs. Marsoudet et Menginot. Cour de Paroisse—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 25 aout 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Les deux tiers indivis de trois lots de terre situés au faubourg Montégut, désignés par les Nos. 15, 16 et 17, d'après un plan dressé par Joseph Pilié le 5 décembre 1836, le lot No. 15 mesure 25 pieds face à la rue Montégut, sur 139 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Amour; le lot No. 16, 25 pieds 11 pouces et 2 lignes face à la rue Montégut, sur 158 pieds 6 pouces de profondeur; le lot No. 17, 30 pieds de face à la rue Amour, sur 110 pieds de profondeur; ensemble toutes les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Cette enchère sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 2 aout—3t en 30j

Succession de Thomas Love, Alexander Love et Thomas Love vs. John Mitchell.

Cour des Preuves—En vertu d'un ordre je fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 18 aout 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Le quart indivis de la maison et du lot de terre situé rue du Camp, entre les rues Girod et Julia, du côté du fleuve, mesurant, mesure américaine, cent soixante quinze pieds de profondeur, sur trente et un pieds dix pouces de face à la rue du Camp.

Conditions:

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 2 aout—3t en 10j

No. 14,990—Ducros & Murphy vs. leurs créanciers—Joseph Sauvinet vs. P. Marsoudet.

Cour de Paroisse—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et conformément à un arrangement fait entre les parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi le 26 aout 1842, à midi,

La propriété ci-après décrite, saisie dans les affaires ci-dessus, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Gallatin, du Quartier et Levée, désigné par le numéro 23 sur un plan dressé par Joseph Pilié, et déposé en l'étude de Wm Christy, notaire public, le 29 avril 1839, mesurant vingt-six pieds deux pouces deux lignes face à la rue Hôpital, et vingt six pieds deux pouces deux lignes face à la Levée, sur cent soixante cinq pieds un pouce et six lignes de profondeur du côté supérieur, et cent dix pieds trois pieds huit pouces de profondeur du côté inférieur, ensemble la maison en briques à trois étages qui y est construite.

Conditions—comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 23 juil—3t en 10j

No. 14,703—Fernando Romero vs. Vve. A. Pitre et autres. Cour de Paroisse—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale dans cette ville, Jeudi le 18 aout 1842, à midi, la propriété et les esclaves ci après décrits, saisis dans l'affaire ci dessus, savoir:

1o. Un lot de terre situé au faubourg Washington, à l'encoignure des rues Moreau et Pologne, désigné par le No. 8 de l'îlet No. 2, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Chas. Janin, alors notaire public, d'après un acte en date du 5 Mars 1832. Ledit lot mesure, mesure américaine, cinquante-deux pieds dix pouces et six lignes face à la rue Pologne, sur cent quinze pieds de profondeur et face à la rue Moreau, ensemble les édifices améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un lot de terre situé dans le même îlet, à l'encoignure des rues Pologne et Casacalvo, désigné par le No. 8 sur le plan ci-dessus mentionné. Ledit lot mesure, mesure américaine, cinquante deux pieds huit pouces de face à la rue Pologne, sur cent quinze pieds de profondeur et face à la rue Casacalvo, ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

3o. L'esclave Aaron alias Jérome, nègre âgé de 22 ans.
4o. L'esclave William, mulâtre âgé de 20 ans.
5o. Et l'esclave Louise, négresse âgée de 27 ans.

Conditions comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 16 juillet—3en 30j

No. 15,067—Mr. et Mme. Grenier Petit vs. Henry R. Grandmont.

Cour de Paroisse—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 18 aout 1842, à midi,

L'esclave LOUISE et ses deux enfans, saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans. 16 juil—3en 30j

No. 15,085—François Burru vs. Edward Planchard.

Cour de Paroisse—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, dans cette ville, Vendredi le 19 août 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Les lots Nos. 9, 9, 21 et 20 placés au lot No. 20 dans l'îlet No. 58; et aussi les lots Nos. 14, 15 et 20 placés du lot No. 19, contigus au lot No. 18 dudit lot No. 84, faisant une façade sur l'îlet No. 84 de 110 pieds et de 90 pieds sur l'îlet No. 84, tous ayant une profondeur égale de 120 pieds d'après un plan déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, et annexé à un acte de partage entre François Burru et Edward Planchard, en date du 3 juillet 1841, tous lesdits lots sont situés au nouveau faubourg Marigny, d'après un plan de Louis Bringier, en date du 12 décembre 1839, déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public.

Conditions—comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 16 juil—3t en 30j

Cour de Commerce—No. 4887—Benjamin Florance vs. Thomas Kelly—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, je vendrai en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le samedi 20 d'août 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre désigné par le No. [illegible] faubourg Tivoli [illegible]

[illegible]

C. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

Sucre de la Havane blanc et brun, qualité [illegible] MANUEL BLASCO, 26, Commune.

Beurre, fromage—20 firquins beurre frais, du comté d'Orange, 100 caisses fromage de Goshen, en débarquement et à vendre par J. W. STANTON & Co. cne. Magasins et Lafayette. 13 a

Café, savon, huile—300 sacs café Rio, 100 caisses savon de Boston, 100 paniers huile de Bordeaux, à vendre par J. W. STANTON & Co. cne. Magasins et Lafayette. 13 a

Blanc de baleine—60 caisses de New Bedford, à vendre par J. W. STANTON & Co. cne. Magasins et Lafayette. 13 a

Damejeannes—600 d'un et deux gallons, à vendre par J. W. STANTON & Co. cne. Magasins et Lafayette. 13 a

Laine Mexicaine—100 balles à vendre par R. D. BLOSSMAN, 30, Bienville. 12 aout

Vin de Champagne—100 caisses de qualité supérieure, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 30, Bienville. 13 a

Papier pour l'exportation—50 balles Florette et medio duretta, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 3, Bienville. 13 a

Sucre de la Havane—50 caisses jaune, à vendre par SCHMIDT & Co. 13 a

Indigo et bois de teinture de Carracas, à vendre par SCHMIDT & Co. 13 a

Plomb de chasse—30 barillets assortis, à vendre par CHS. DOANE & Co. 12 aout. 60, Poydras

Tabac—50 caisses, à vendre à bas prix par CHAS. DOANE & Co. 12 aout. 60, Poydras

Beurre de Goshen—Quelques barillets à vendre par CHAS. DOANE & Co. 12 aout. 60, Poydras

Cordes d'emballage—150 rouleaux à vendre par CHAS. DOANE & Co. 12 aout. 60, Poydras

Maquereaux—50 barils No. 3, en débarquement de la barque Adeline & Eliza à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 aout. 15, St. Louis

Bœuf et Porc—260 barils différentes descriptions à l'inspection de Buzant, à vendre par HAWTHORN & WOODS. 11 aout. 83, Gravier

Cordages de Manille, de dimensions assorties, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 11 aout. 82, Gravier

Foulards et mouchoirs de Madras, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier. 11 a

Poivre noir de Sumatra, à vendre par GEO GREEN & BROTH. 82, Gravier. 11 a

Toile d'emballage de l'Inde, en débarquement du navire Marcia Cleaves, à vendre par GEO GREEN & BROTH, 82, Gravier. 11 aout

Eau de Seltz, directe importation d'Allemagne, à vendre par J. E. LOREILHE, Enc. Royale et Douane. 11 aout

Vin de Bourgogne de la marque supérieure de Laussence à prix très réduit pour clore une facture, à vendre chez J. E. LOREILHE, Enc. Royale et Douane. 11 aout

Sirop concentré de Salsepareille, reçu de France, un nouvel envoi, à vendre par J. E. LOREILHE, Enc. Royale et Douane. 11 aout

Lettres de change sur Boston, à vue, ou à 60 jours, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53 Magasins. 11 aout

Lettres de change sur la Havane, à courte vue, à vendre par J. ROBERT & co, 3 Magasins. 11 aout

Doublons Espagnols, à vendre par J. ROBERT & co, 3 Magasins. 11 aout

Limons de Malaga, à vendre par J. ROBERT & co, 3 Magasins. 11 aout

Huile d'olive en jarre à vendre par J. ROBERT & Co. 3 Magasins. 11 aout

Amandes sans coques, en caisses de 75 livres, à vendre par J. ROBERT & co. 3 Magasins. 11 aout

Sucre de la Havane—blanc et brun, en magasin à vendre par J. ROBERT & Co. 3 Magasins. 11 aout

Blanc de baleine—160 caisses N. Bedford, dernièrement reçues à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 11 aout

Maquereaux—50 barils no. 3 pêche de 1842 dernièrement reçus à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 11 aout

Sacs en l'itre—25,000, 2 1/2 à 3 boisseaux à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 11 aout

Toile d'emballage de l'Inde—7 balles épaisse et large à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 11 aout

Cordage—8 rouleaux de Russie, dimensions assorties à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 11 aout

Riz frais de la Caroline à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 11 aout

Poivre de Sumatra, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 11 aout

Billets des 1ère et 2e municipalité—300 piastres, à vendre par HYDE & GOODRICH, 16, Chartres. 11 aout

Chandeliers—Les soussignés viennent de recevoir un bel assortiment de chandeliers [illegible] HYDE & GOODRICH, 16, Chartres.

[illegible] LOREILHE, Enc. Royale et Douane.

[illegible] J. ROBERT & Co. 3 Magasins.

[illegible] WOODS & SIMMONS, 60 Magasins.

PAR LE MARSHALL DES ETATS-UNIS.

[illegible]

A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des E. U. 11 aout

[illegible]

A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des E. U. 21 juil

Succession de André Barnabé Deprez alias Depré. Avis est par le présent donné à tous les créanciers de la succession, [illegible]

RAYMOND CAZEAUX, Curateur, Rue Girod No. 133.

Le public est par le présent prévenu de ne payer aucun compte de C. F. Hosey, ci-devant shérif d'Orléans, à moins qu'il ne soit signé par moi. B. C. CHINN, 30, rue du Canal.

BILLETS DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.

60 milliers Cigares Regalias, en lots de 5000 à 4,000, à vendre pour des billets de la Troisième Municipalité prix ou pair, par J. M. CABALLERO, 52, Vieille Levée. 4 aout

BILLETS DE LA BANQUE DU COMMERCE.

On a besoin de quelques milliers de piastres en billets de la Banque du Commerce, de la dénomination de cinq piastres, à une escompte de cinq pour cent pour lesquels on paiera des espèces. S'adresser à HORACE BEAN & Co. 37, rue du Camp. 3 aout

Pour liquider son Stock de Marchandises. G. LIEBER, rue Royale, [illegible] vendra ses articles au prix de factures, et au-dessous, pour du comptant. 11 aout—4

Changement de domicile—Madame AUBE, sage-femme, prévient les Dames de cette ville qu'elle vient de transporter son domicile toujours rue Royale No. 201, entre St. Pierre et Orléans, où elle espère que les Dames voudront bien se la rappeler. 6 aout—6

Madame Tridon, maîtresse sage-femme reçue de la faculté de médecine de Paris, après y avoir rempli [illegible] prix d'accouchement et reçue de nouveau par la faculté de cette ville, a l'honneur d'informer les dames de la ville, Orléans et des environs, qu'elle vient de fixer son domicile à l'ancienne demeure de Mme. Vogt, rue Royale entre St. Pierre et Toulouse. Elle ose espérer que les dames voudront bien l'honorer de leur confiance. Elle mettra tous ses soins à s'en rendre digne. 17 juin.

MADAME CLARET,
ACCOUCHEUSE.

Reçue par la Faculté de Paris en 1834, et par la Faculté de la Louisiane en 1841, a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville qu'elle a succédé à Mme. Gicquel dans le logement que celle-ci occupait rue Ste. Anne, encoignure Bourbon.

Les titres de Mme. Claret comme accoucheuse sont: Un grand prix au concours en 1834, après trois années d'études; sa réception en 1837 dans la société médicale d'accouchement, instituée sous le patronage de la Reine des Français; sept années de pratique à Paris, et son autorisation honorable des premiers médecins de cette ville.

Mme. Claret s'occupe des diverses affections de l'utérus et de la vaccination. 17 av—1an

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Madame Ferriot, sage-femme, a l'honneur de prévenir ses clientes qu'elle a transporté son domicile rue Ste. Anne No. 114, entre Bourbon et Dauphine.

Elle profite de cette circonstance pour solliciter le patronage des dames de cette ville comme successeur de Mesdames Vve. Fremaux et Gicquel, et recommandée par le docteur Gossnard. 13 juil

EDUCATION.

Messieurs Mervoyer & Wyndham, ex-professeurs au collège Jefferson, ont l'honneur de prévenir les parents et tuteurs que leur institution à Carrollton ouvrira le 1er du courant.

Pour les conditions, s'adresser aux chefs de l'établissement ou au docteur Cartier, à Carrollton. 10 juil—1, 2ps.

A VENDRE par le soussigné, au débarquement du brick Dom d'Dar, venant de Marseilles.

20 barriques vin rouge marque Bedford,
1400 livres vlogue fine,
40 jarres ridées,
5 baquets cangannes.
4 aout. C DUFOUR.

Billets de la 3me Municipalité pris au pair.

Cigares—100 m regalias en lots de 5000 à $30 le mil le pour des billets de la 3me municipalité, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 14 juillet

Billets des Banques des Citoyens et Consolidée, pris au pair.

Pour vin de Sherry supérieur importé en 1834 qu'on offre à vendre en demi-barriques et dame-jeanne, J. N. ROULET & Co. 58 rue Royale. 23 juil.

A VIS—Les soussignés recevront les billets de la 3me municipalité à 90 cents à la piastre pour de la marchandise qu'ils ont à vendre. CASTAING & LOMBARD. 14 jt

Avis

Les billets de la municipalité No. 3 seront pris en paiement d'articles de [illegible] raison de [illegible] pour une piastre. J. E. LOREILHE, Enc. Royale et Douane. 14 juil

Huile d'Olive—40 paniers huile d'olive pour clore une facture, à vendre à bas prix, par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 4 aout

2,500 Arrobes Cotes [illegible] (Atakapas) pour habillements de nègres à vendre par CASTAING & LOMBARD, 85 Conti. 4 aout

Toile crue pour planches—Anglaise, de toute largeur, à des prix réduits, au magasin de H. SCHOONMAKER, 37 Chartres. 6 aout

A VENDRE par les soussignés en débarquement du brick Dom d'Dar de Marseilles—100 caisses vin muscat, marque Foulnie. BOUTIN, GALLY & Co. 79, Toulouse. 6 aout

A VENDRE par les soussignés en débarquement de la barque Euphrates de Marseilles—400 paniers huile d'olive, marque A. [illegible], 200 caisses vin muscat, marque Feuilla, 100 caisses salsisses assorties, 1 barrique huile d'olive, 471 caisses gros citrons de Nice, en lots au gré des acheteurs. BOUTIN, GALLY & Co. 79, Toulouse. 6 aout

Huile d'olive—En débarquement du navire Euphrates venant de Marseille et à vendre par le soussigné: 400 paniers huile [illegible] de la marque Pagnol. 100 do do do. AUGUSTE MOLIER, 20 St. Louis. 9 aout—6

A VENDRE à bon marché pour clore des factures, 40 Pièces de cotonnade, 8 Caisses the Young Hyson, 6 Balles de cassia. C DUFOUR, 14, Vieille Levée. 23 juil.

Jambons—20 boucaults [illegible] à vendre par JOS. LANDIS & Co. 14, Poydras. 24 juin

Cordages de Manille, grosseurs assorties à vendre par GEO GREEN & BROTH, 82 Gravier. 19 juin

On prend des articles en magasinage, au no. 40 rue Royale. 21 juil

Poivre de Sumatra à vendre par GEO GREEN & BROTH, 82 Gravier. 10 juin

Paillassons de [illegible] rouleaux, couleurs assorties et différentes dimensions, à bas prix, au No. 37 rue de Chartres. H. SCHOONMAKER. 6 aout

TAPIS DE BRUXELLES ET INGRAIN.

Un grand assortiment par [illegible] trouvent des tapis anglais et américains, les plus beaux et nouveaux dessins, constamment reçus, on offre à des prix très réduits, à l'entrepôt de tapis No. 37 rue de Chartres. H. SCHOONMAKER. 6 aout

P. ROY & MICHEL, No. 13 rue St. Philippe, offrent à vendre en débarquement du brick Dom N. Dar, venant de Marseilles:

707 paniers huile grandes bouteilles,
780 caisses vin muscat de Frontignan,
240 caisses saucissons assorties,
200 caisses eau de fleurs d'orange.

Aussi—25 caisses pour les pruneaux, d'importation récente, et un assortiment general de groceries. 6 aout—3

Billets des banques suspendues pris au pair pour de la coutellerie et des fournitures de navire au No. 19 Nouvelle Levée. 4 aout

Robines de Farquharson, à vendre par DUNCAN KENNEDY, 32, Toulouse. 7 juil

BILLETS DE LA 3me. MUNICIPALITE PRIS AU PAIR.

Les billets de la 3me. Municipalité seront reçus en pair au magasin de comestibles, encoignure Royale et Dumaine, en paiement de provisions et liqueurs, et des comptes dus avant l'année courante. 4 aout—4

AVIS AUX DAMES.

Le magasin de CHAUSSURES, rue Royale No. 198, entre St. Pierre et Orléans, est en liquidation; où l'on vend les articles au prix coûtant et au-dessous, les personnes qui voudront se chausser à bon marché feraient bien de profiter de l'occasion qui se présente. 9 juin—27

Loison & Silvestre, No. 36, rue de Chartres, reçoivent dans ce moment en débarquement du navire Dom d'Dar de Marseilles, un assortiment de marchandises qu'ils vendent à prix très réduits.

Huile d'olive de Pagnol, bouteilles et 1/2 bouteilles,
Do do do en caisses de 12 petites bouteilles
Macaroni, Vermicelle et pâtes d'Italie pour potages,
Saucissons de Boulogne,
Do d'Arles,
Amandes tendres,
Savon blanc et bleu,
Salaisons assorties,
Olives et anchois à l'huile et au vinaigre,
Fromage de Gruyère en boîtes de plomb,
Raisins de Malaga,
Bouchons à bouteilles et à dame-jeannes,
Bouteilles vides,
Vins muscat, malaga et autres.
En outre un assortiment considérable d'articles de Bordeaux en vins, liqueurs, eau de vie, fruits et conserves, à vendre aussi à très bas prix par LOISON & SILVESTRE, 36, Vieille Levée, entre Dumaine et St. Philippe, 36, rue de Chartres. 11 aout.

Thé—200 caisses de 6 et 13 livres thé impérial, en partie à canon, en débarquement du navire Ocean, de New York, à vendre par WOODS & SIMMONS, 60 Magasins. 9 aout

[illegible] Port Hudson, [illegible] HAWTHORN & WOODS, 83 Gravier. 18 juil

Pour les Etats du Nord.

[illegible] le navire paquebot [illegible], capitaine Jackson, est actuellement en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux [illegible] ou à HULLIN & WOODRUFF, 70 Camp.

Pour New-York—Le navire paquebot HIGHLANDER, [illegible] ayant les trois quarts de son chargement engagé, partira mercredi 17 courant; pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à J. W. STANTON & Co. cnc. Magasins et Lafayette.

Pour Boston—Le navire paquebot EMPIRE, [illegible] ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à HARROD & DARLING, 49, Commune.

Pour Boston—Le navire EMPORIUM, capt. [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à HARROD & DARLING, 49, Commune. 29 juil

Pour Philadelphie—La barque JOSEPHINE, capitaine Johnson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de l'hôtel de la Monnaie, ou à J. D. DENEGRE, 19, Douane. 28 juil

ANTILLES, MEXIQUE, &c.

Pour Tampico—La goelette VIRGINIA ANTOINETTE, capitaine Place, partira sous peu, et la goelette touchera quelques jours à Tampico et de là se rendra à Vera Cruz. Des passagers pourront être pris pour ce dernier port. A. CAPDEVIELLE & CUCULLU. 16 aout

Pour Matamoros par la barre—La goelette RINGOLD, capitaine T. P. Malmelles, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à R. D. BLOSSMAN, 30 Commune. 16 aout

Pour la Havane—Le brick EMPRESARIO, capitaine Collins, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PRATS & HERNANDEZ, 97, Toulouse. 11 aout

Pour Tabasco—Pour partir positivement le 17 du courant. Le brick A-1, doublé et chevillé en cuivre, HENTERSON, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la Place d'Armes ou à H. LYACH, 70, Nouvelle Levée. 11 aout—5

Pour l'Europe.

Pour Liverpool—La barque fine voilière SHANNON, capt. Pike, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 27, Camp. 16 aout

Pour Cette et Marseille—Passage seulement—La jolie barque fine voilière EUPHRATES, capitaine Henry Pemberton, ayant tout son chargement engagé et partira pour les ports susnommés du 20 au 25 courant. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à BOUTIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse. 11 aout

Pour Cadix (Espagne)—Le navire supérieur SOBIESKI, capt. Emerson, est actuellement en chargement. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S & J P WHITNEY, 75 Camp. 11 aout

Pour Marseille—Le brick HORACE, capt. Scott, peut prendre 50 boucauts de tabac à fret. Pour les conditions ou pour passage, s'adresser au capt. à bord en face des magasins du triangle, ou à S. & J. P. WHITNEY 34 Camp. 30 juil

A Freter—Une goelette de première classe, du port de 1000 barils, sera prise à recevoir une charge ment dans quelques jours. S'adresser à GEORGE BEDFORD, 47, Commune. 11 aout

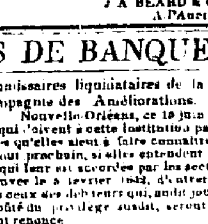

LEGION DE LA LOUISIANE.
Ordre du jour No. 6.
QUARTIER GENERAL.
Nlle. Orléans, le 10 août 1842.

MM. les officiers de ligne du régiment d'infanterie de la Légion de la Louisiane sont prévenus qu'une élection de Colonel pour ledit régiment, aura lieu le samedi 20 courant de onze heures A. M. à cinq heures P. M., dans la Salle du conseil de ville de la première Municipalité, sous la présidence du major Inspecteur de Brigade Buisson,

Par ordre du Brigadier Général,
CHAS. CUVELLIER, commandant,
CHARLES MASSIEU, Aide de Camp.

11 aout

A LOUER.

Les étages supérieurs du magasin occupé par le soussigné, avec les cuisines, chambres à domestiques, écuries, remise &c.

Pour la location s'adresser à D B MACARTY, 229 rue Bourbon. 9 aout

PROPRIETES A LOUER.

Deux jolies MAISONS de campagne située de l'autre bord du fleuve, en face de la Nouvelle-Orléans, occupée dernièrement l'une par M. B. Harrod, et la seconde par M. G. Byrne.

Pour les conditions, s'adresser à Mr. J. B. Olivier. 6 aout—6

Tufts & Hobart, rue de la Douane, No. 20, offrent à vendre:

2000 barillets cloux de fer de Suède [illegible]
2500 caisses savon no. 1 extra [illegible]
1200 gal. huile de baleine [illegible]
100 caisses chocolat doux,
80 balles toile des Indes, 40 pouces,
1000 caisses cornichons, moutarde, poivre de Cayenne, olives, sirop de limon, &c.

Maquereaux de la dernière pêche, 1842, en demi et quarts de barils, nos. 2 et 3.

Beurre et fromage de Goshen,
25 barils eau de vie américaine, 4e preuve,
30 barils gin,
50 caisses chandelles patentées, de Kendall,
100 caisses épices en poudre.

Aussi—Un envoi de toile à chemises écrue et blanche, chemises rayées, jeans, indiennes, bretagne, shalls, pedichairs, coutil à matelas &c. 11 aout

Porc—60 barils mess et prime, en magasin et à vendre, à vendre à bas prix pour clore une facture, par LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres. 11 aout

Eau de vie de pêches—10 barils eau de vie de pêches très vieille, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres. 11 aout

Le docteur Peniston s'étant fixé en ville, offre respectueusement ses services au public.

Sa demeure est rue Royale No. 137, entre Ste Anne et Dumaine. 23 juillet—2

Les soussignés ont formé une société en commandite sous la raison Richardson, Philippon & Co pour la transaction de toute espèce d'affaires commerciales, ainsi qu'il appert d'un acte passé le 28 juillet 1842, à l'étude de D. L. McKay, not. pub.

J. MILLAUDON,
RICHARD RICHARDSON,
ROBT. RICHARDSON,
J. H. PHILIPPON.

2 aout—15

SANGSUES.

Entrepôt Général, rue du Quartier, No. 46, entre Condé et Vieille Levée.

Reçu par les derniers arrivages, des Sangsues de bonne qualité, et belle grosseur, à vendre à bon prix.

Ayant fait construire des réservoirs, les marchands et les consommateurs trouveront toujours à l'entrepôt des Sangsues fraîches et de bonne qualité.

Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés. 4 aout—6m

Vente de Propriétés pour des billets des banques répudiées.

A VENDRE—Plusieurs Terrains de valeur, avec et sans bâtisses, dans le quartier le mieux situé de la seconde Municipalité. On prendra en paiement des billets des banques du Canal, du Commerce et de la Cité. S'adresser à J. A. BEARD & Co. 19 juillet. A l'Auction Mart.

AVIS DE BANQUES.

Bureau des Commissaires liquidataires de la Banque et Compagnie des Améliorations.

Nouvelle-Orléans, ce 15 juin 1842.

Les personnes qui doivent à cette Institution par billets sont prévenues qu'elles aient à faire connaître au Bureau, d'ici au 15 août prochain, si elles entendent se prévaloir de la faculté qui leur est accordée par les sections 3 et 7 de la loi approuvée le 5 février 1842, d'entrer dans le *dead weight*. Tous ceux des débiteurs qui, audit jour 15 août n'auraient pas profité du privilège susdit, seront considérés comme y ayant renoncé.

Par ordre.
L. BERNARD, Secrétaire.
15 juin—2m

Bureau des Commissaires liquidataires de la Banque et Compagnie des Améliorations.

Extrait des Minutes.

Séance du 14 juin 1842.

Sur motion, il est résolu que ceux des actionnaires qui doivent à cette Institution sur leurs actions, auront à payer, à partir du 15 août prochain, deux piastres par Action tous les 60 jours jusqu'à extinction de leur dette.

Par ordre.
L. BERNARD, Secrétaire.
16 juin—2m

BANQUE DE CARROLLTON.

N. O., le 19 juillet 1842.

Une assemblée générale des actionnaires est par le présent convoquée au local de la banque le lundi 22 août prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M., afin de procéder à l'élection des directeurs en remplacement de ceux qui ont résigné et aussi pour voter la réduction du nombre des directeurs ainsi qu'il est prescrit par la section 11 de l'acte amendatoire [illegible] des chartres des banques et [illegible].

"Que toute banque [illegible] l'acte amendé par le présent, aura la faculté sur la décision des actionnaires dans toutes les élections qui auront lieu après la passation du présent acte de réduire le nombre de ses directeurs pourvu que le nombre ne soit jamais au-dessous de huit &c. &c."

Par ordre de la direction,
JOHN NICHOLSON, Caissier.
21 juil

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nlle. Orléans, 11 juillet 1842.

A une assemblée des actionnaires de cette institution tenue ce jour, il a été sur motion, résolu Qu'à l'effet d'examiner la situation de la Banque, et d'en faire un rapport, une élection d'un comité de cinq actionnaires, autres que les Directeurs, aura lieu à la maison de Banque, sous la surveillance de neuf commissaires, lundi vingt-cinq courant, commençant le 12 du courant et terminant le 31 du courant, la boîte au scrutin demeurera ouverte chaque jour, depuis 11 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.

Il a été de plus résolu, Que les actionnaires seront notifiés qu'une assemblée aura lieu le premier lundi de novembre prochain, à la maison de banque, pour recevoir le Rapport du comité d'investigation qui doit être nommé conformément à la résolution ci-dessus.

LS. PILIE, A. BODIN, } Secrétaires.
12 jt—30

BUREAU DES COMMISSAIRES DE LA BANQUE D'ORLEANS.

Nouvelle Orléans, 1 août 1842.

Les soussignés, dûment nommés commissaires de la banque d'Orléans, notifient par le présent toutes les personnes qui ont des billets de cette banque d'avoir à les présenter pour les faire enregistrer au bureau des commissaires, à l'ancien domicile de la banque, à l'encoignure de la rue du Canal et de l'Exchange Alley, de dix heures du matin à trois de l'après midi; lien da toutes les personnes qui doivent à la Banque sur des obligations échues ou à échoir, sont requises de se présenter et effectuer leurs paiemens.

[Signé] W. C. C. CLAIBORNE, M. CARUTHERS, J. B. HULLEN.

6 aout

A LOUER—Une domestique bonne cuisinière blanchisseuse et repasseuse. S'adresser rue Royale No. 270, entre Dumaine et St. Philippe.

BILLETS DE LA BANQUE DES CITOYENS PRIS AU PAIR.

Les soussignés offrent à vendre à des prix très réduits. Un millier de briques de terre du fleuve de première qualité.

[illegible] pieds planches de cyprès de saison ou un dernier général de charpente pour construction.

Les billets de toutes les banques suspendues seront pris en paiement. Les ordres laissés à M. Joseph Lallande, la rue Tchoupitoulas, et au moulin à scie, près Gretna, seront promptement exécutés par J. V. LABARRE, GUSTAVE LEROY. 13 juin—6m

Cigares de la Havane—Un assortiment complet et de choix, constamment en mains, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune. 24 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. CANTEL.

[illegible]

Pour des billets de la Banque de l'Etat et du Commerce. Il sera vendu ce jour [illegible] 1500 cigares de la Havane [illegible]

PAR F. CANTEL.

Pour les billets de la 3me Municipalité. Il sera vendu aujourd'hui [illegible] son magasin [illegible] Plusieurs factures de marchandises sèches toutes confectionnées [illegible]

Pour des billets des 1re et 2nde Municipalités belle facture bottes et [illegible] hommes et enfants souliers de [illegible]

PAR VINCENT & DE FERRIET.

Il sera vendu ce matin 16 du courant [illegible] grand assortiment de marchandises [illegible] fraîchement importées [illegible] françaises, ginghams français, shales [illegible] indienne anglaises, [illegible]

PAR A. FERNANDEZ.

Vendredi prochain, 19 du courant [illegible] vins rouge et blanc en barriques, champagne, liqueurs [illegible] whisky [illegible]

PAR VINCENT & DE FERRIET.

Il sera vendu [illegible] de la Vieille Levée [illegible] Conditions comptant [illegible]

PAR HEWLETT & [illegible]

Il sera vendu mercredi 24 septembre à la Bourse St. Louis [illegible]

Un Terrain vide situé [illegible]

[illegible]

PAR A. OLIVIER.

Il sera vendu samedi 13 [illegible] à la Bourse de la Cité, rue St. Louis [illegible] Un lot de terre situé dans [illegible] entre les rues Bourgogne et Rempart [illegible]

Conditions—L'acquéreur [illegible]

[illegible]

Conditions—L'acquéreur [illegible] billets de $144 [illegible] 1844; la balance comptant en billets des [illegible]

Ces propriétés seront vendues [illegible] qui seront exposés à la Bourse [illegible]

Les actes de vente seront passés par [illegible] notaire public

PAR A. FERNANDEZ.

Vins rouges de Bordeaux en barriques. Il sera vendu mardi prochain 16 [illegible] marchandises [illegible] vire Osceola:

20 barriques vin rouge ordinaire [illegible]
10 [illegible]
10 demi do [illegible]
30 caisses vin [illegible]
3 jarres [illegible]

Conditions, comptant.

PAR J. LE CARPENTIER [illegible]

EN FAILLITE.

Samuel C. Harrison, charge de [illegible]

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Etats Unis, pour le district [illegible] en date du 9 juil. 1842, il sera vendu [illegible] l'Arcade de Banks, rue des Magasins, à [illegible]

Un lot de terre [illegible]

Un lot de terre [illegible]

Un lot de terre [illegible]

Un lot de terre [illegible]

[illegible] Sainte Hélène

Conditions: Un dixième comptant [illegible]

Deux lots de terre [illegible] St. Joseph.

Le lot No. 26 mesurant [illegible]

Conditions. Un dixième comptant [illegible]

Quatre billets à la banque de l'Union:

1 du 1 juin 1842, pour [illegible]
1 du 1 décembre 1842, pour [illegible]
1 du 1 juin 1843, pour [illegible]
1 du 1 décembre 1843, pour [illegible]

Quatre billets à la banque de [illegible]

1 du 1 juin 1842, pour [illegible]
1 du 1 décembre 1842, pour [illegible]
1 du 1 juin 1843, pour [illegible]
1 du 1 décembre 1843, pour [illegible]

Les actes de vente [illegible] 23 juil—3t 27, 1er & 15 aout

IMMEUBLES [illegible]

Situés dans la Seconde Municipalité. PAR J. A. BEARD.

Il sera vendu à l'encan jeudi [illegible] la Bourse St. Louis [illegible]

[illegible]

[illegible] Un Lot de Terre [illegible]

[illegible]

PAR JOS. A. BEARD.

Vente de chevaux, voitures [illegible]

[illegible]

[illegible]